



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département des finances et de l'énergie
Service cantonal des contributions
Section des personnes morales

Departement für Finanzen und Energie
Kantonale Steuerverwaltung
Sektion juristische Personen

Solidarité Eau Afrique
Chemin des Avouillons 17b
1926 Fully

Notre réf. RJ
Votre réf. CHE-384.174.908

Date 16 avril 2019

ATTESTATION

Madame, Monsieur,

Nous attestons par la présente que **l'Association Solidarité Eau Afrique**, dont le siège est à Fully, est une association à but non lucratif et d'utilité publique qui est exonérée d'impôt selon l'article 79, alinéa 1, lettre f de la loi fiscale valaisanne de 1976 ainsi que selon l'article 56 lettre g de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). Selon l'alinéa 2 de la même disposition, ces personnes morales restent soumises pour leurs immeubles à l'impôt sur les gains immobiliers et à l'impôt foncier.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Julien Roh
Taxateur Réviseur